Vos questions / nos réponses

visite médicale et thc

Par Profil supprimé Postée le 12/11/2011 21:34

> bonsoir
> je suis interimaire et je bosse ds une grande société française
> je viens de passer la visite médicale avec le medecin du travail de cette société
> j'ai fait un dépistage urinaire lors de cette visite medicale qui s'est révéler positif pour le thc
> j'occupe un poste administratif en relation avec la clientéle au téléphone
> le medecin m'as mis apte avec une date a laquelle elle dois me revoir d'ici 1 mois et m'as menacé si je n'avais pas arrété et
> elle souhaite que lors de la prochaine visite j'urine devant elle pour un nouveaux test
> peut elle me rendre inapte au travail si je n'arrete ma consommation en sachant que je consomme dans le cadre privé???
> aucun probleme au travail en rapport avec ça
> merci de votre réponse
> V

Mise en ligne le 14/11/2011

Bonjour,

Le médecin du travail a en effet la possibilité de vous rendre inapte au travail pour une consommation qui reste pourtant dans un cadre privé. Votre employeur ne pourra en aucun cas être informé des résultats de vos tests de dépistage, le médecin étant soumis au secret médical.

Notre service téléphonique reste à votre disposition tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13, appel anonyme et gratuit. Cela peut vous permettre d'être informé, voire conseillé ou orienté si cela est nécessaire.

Cordialement.